

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 30 (1950)
Heft: 8-9

Artikel: Les accords économiques franco-suisse du 20 juillet 1950
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ACCORDS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISSES

du 20 juillet 1950

I. — LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL

Ainsi que nous l'annoncions dans le numéro de juillet de la « Revue économique franco-suisse », les textes signés à Berne le 20 juillet 1950 comprennent un accord commercial valable du 1^{er} septembre 1950 au 31 août 1951 et un protocole financier annexe à l'accord financier franco-suisse du 16 novembre 1945.

L'accord commercial comprend deux listes de contingents d'importation, reproduites ci-après, l'une vers la Suisse, l'autre vers la France, valables un an à partir du 1^{er} septembre 1950.

Comme dans les accords antérieurs, la liste A, qui fixe les contingents d'importation de produits français en Suisse, doit être considérée, pour la plupart des produits, comme indicative et non comme limitative. Seuls certains postes sont soumis à l'exportation de France ou à l'importation en Suisse, à certaines limitations quantitatives.

Les importations de produits suisses dans le territoire de la zone franc font l'objet de la liste B qui, pour la première fois depuis la guerre, se divise en trois chapitres : France métropolitaine (liste B₁), Afrique du Nord et départements d'outre-mer (liste B₂), autres territoires d'outre-mer (liste B₃).

La répartition aura lieu :

— pour la France métropolitaine et l'Afrique du Nord, en deux tranches semestrielles égales (1-9-50—28-2-51, 1-3-51—31-8-51), à l'exception des contingents de produits saisonniers suivants, qui seront ouverts intégralement pendant le premier semestre d'application de l'accord : poste n° 11 : pommes et poires de table ; poste n° 87 : jeux et jouets ; poste n° 79 : skis.

— pour les départements d'outre-mer et les autres territoires d'outre-mer, en une seule tranche annuelle (1-9-50—31-8-51).

Le J. O. du 22 août 1950 contient, aux pages 8985 et suivantes, un avis aux importateurs concernant la première tranche d'importation en France métropolitaine, que nous reproduisons ci-après (v. circulaire n° 222, p. 277).

On constatera que certains produits suisses qui se trouvaient libérés à leur importation en France métropolitaine et en Algérie, en vertu des avis aux importateurs

parus au J. O. des 6 octobre et 28 décembre 1949, figurent à nouveau dans l'accord du 20 juillet. C'est, ainsi que nous l'indiquions dans notre numéro de juillet, pour se conformer à la décision de non discrimination du Conseil de l'O. E. C. E., que les autorités françaises ont rétabli les contingents pour ces produits.

En revanche, une nouvelle liste de libération, s'appliquant à tous les pays membres de l'O. E. C. E., dont la Suisse, a été publiée au J. O. du 26 août (v. circulaire n° 223, p. 278), qui porte le pourcentage de libération de 50 à 60 %. Certains postes de l'accord franco-suisse du 20 juillet se trouvent ainsi sans objet.

En ce qui concerne les listes B₁, B₂, B₃ (importations de produits suisses en France), il est précisé d'autre part, dans les lettres annexes, que :

— le poste 18 (cigares, cigarettes, tabacs) est au bénéfice exclusif de la Régie française des tabacs (S. E. I. T. A.) ;

— le poste 19 peut servir, à concurrence de 10.000 fr. s., à l'exportation de fleurs fraîches coupées suisses en France ;

— les postes 20 et 69 sont réservés à la zone frontalière française et pourront donner lieu à des importations supérieures aux contingents fixés ;

— le poste 53 pourra servir, à concurrence d'un million de francs suisses, à l'importation de fil « Celta » ;

— le poste 56 pourra être augmenté si le montant inscrit à l'accord vient à se révéler insuffisant ;

— le poste 110 fera l'objet d'un nouvel examen au cours de la Commission mixte ;

— l'importation de pièces de rechanges, reprise sous le poste 182, est soumise à la procédure des certificats d'importation. Les certificats doivent être visés par la Direction des industries mécaniques et électriques du Ministère de l'industrie et du commerce, qui exige dans tous les cas la présentation d'une attestation de la Société suisse des constructeurs de machines ;

— les postes « divers » 45 et 66 donneront lieu, de la part des services français compétents, à la délivrance

des licences d'importation jusqu'à concurrence de la moitié du montant des contingents, sur simple présentation d'une attestation des autorités suisses ;

— les contingents d'horlogerie à destination de la France métropolitaine (postes 184 à 188), de l'Afrique du Nord, des départements d'outre-mer et des autres territoires d'outre-mer pourront être modifiés en tenant compte des propositions faites par les représentants qualifiés des industries françaises et suisses de cette branche ;

— le régime prévu par l'avis aux importateurs du 22 avril 1950, relatif aux facilités accordées aux exposants de marchandises étrangères dans les foires internationales françaises, est applicable à la Suisse ;

— les maisons suisses qui participeraient à des soumissions de matériel d'équipement électrique ou mécanique destiné à l'exécution du plan d'équipement élaboré par le Ministère de la France d'outre-mer pourraient bénéficier de contingents supplémentaires, si ceux qui ont été ouverts dans la liste B₃ se révélaient insuffisants ;

— les autorités françaises prendront toutes disposi-

tions utiles afin que les licences relatives à l'importation des fromages suisses soient délivrées en principe aux importateurs français ayant des relations traditionnelles importantes avec des fournisseurs suisses.

En ce qui concerne la liste A (importation de produits français en Suisse), il est précisé que :

— au cas où les produits mentionnés aux postes « divers » seraient soumis à des restrictions à l'importation en Suisse, il serait alloué à la France des contingents correspondant à ses exportations normales vers la Confédération ;

— sur le poste 61 (vins) le Gouvernement suisse réservera un contingent de 10.000 hectolitres au bénéfice de la clientèle particulière et des restaurants, à l'exclusion des négociants en vins. Sur cette quantité, 2.000 hectolitres sont réservés aux vins de marque qui ne pourront être vendus qu'aux particuliers, 8.000 hectolitres aux vins d'appellation contrôlée, dont 4.000 hectolitres au maximum pourront être vendus aux hôteliers et restaurateurs, le reste, 4.000 hectolitres, étant réservé aux particuliers.

LISTE A

Importation de produits français en Suisse

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes	N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes
I. — Produits agricoles, engrais, produits alimentaires, cuirs et peaux							
1	1b	Froment dénaturé	2.000	40	73a, ex 75	Huile d'arachides	1.000
2	3	Avoine : de semence sélectionnée	500	41	73, ex 75	Autres huiles comestibles	P. M.
		autres	P. M.	42	76a,c	Viandes fraîches autres que de porc, y compris viande Kascher	1.000
3	4	Orge : de semence sélectionnée	500	43	77a-78	Viandes conservées, salées, fumées	P. M.
		autres	10.000	44	84	Volailles mortes	350
4	5	Riz dans sa balle ou séparé de celle-ci	P. M.	45	86	Oufs	1.000
5	6	Autres céréales	1.000	46	87b	Poissons de mer frais	100
6	7	Maïs	P. M.	47	88-89b	Conserves de poissons	500
7	ex 8, 9	Haricots et pois de semence	250	48	90b	Huitres	200
8	10	Autres légumes à cosse	1.000	49	93a	Beurre frais	100
9	12	Riz en grains perlés, égrugés, mondés ou concassés, etc.	P. M.	50	95	Saindoux	P. M.
10	ex 14	Maïs en grains perlés, égrugés, etc.	P. M.	51	96	Oléomargarine, suif comestible	20
11	15	Malt	10.000	52	97a	Beurre de margarine, beurre artificiel et autres succédanés de beurre n. d. a.	P. M.
12	ex 16	Farine de maïs en récipient de plus de 5 kg.	P. M.	53	98a,b	Fromages à pâte molle, y compris Roquefort	450
13	17	Farine de riz en récipient de plus de 5 kg.	P. M.	54	100a, 103	Produits diététiques	50
14	ex 20	Pain à fourrager	P. M.	55	101a,b	Fruits du Midi à l'alcool ou au sirop	500
15	23-24b	Fruits et baies comestibles frais autres que raisins	3.000	56	ex 101a,b	Conserves de fruits	5
16	29b,c, 103, 124	Produits de l'arboriculture fruitière	fr. s. 350.000	57	ex 101b	Pectine	30
17	31a-d	Raisins de table frais	4.000	58	ex 101b	Confitures	10
18	33	Raisins secs	25	59	102	Sucreries, confiseries, biscuits	100
19	36b	Agrumes (oranges, mandarines, etc.)	500	60	ex 103a	Foie gras	50
20	37a	Dattes	750	61	117a ¹ , b ¹	Vins de consommation courante, vins à appellation simple	hl. 85.000
21	37b	Figues de consommation	50	62	121a-c	Vins à appellation contrôlée et de marque	hl. 115.000
22	ex 39a4	Noix fraîches	500	63	ex 126a, ex 127a	Champagne	bout. 400.000
23	ex 39a4	Noix sèches	1.000	64	ex 126a, ex 127a	Cognac, armagnac et autres eaux-de-vie naturelles de vin	hl. 6.000
24	ex 39b	Bananes fraîches	2.000	65	128	Rhum	hl. 1.000
25	ex 39b	Bananes sèches	800	66	129a,b	Liqueurs, vins de liqueurs et eaux-de-vie aromatisées ou sucrées	hl. 1.000
26	40a-b2	Légumes frais et primeurs (asperges, laitues pommées, choux-fleurs, etc.)	4.000	67	132b,c	Vermouths et apéritifs	hl. 1.000
27	41-44b	Légumes conservés et olives	450	68	134	Chevaux	têtes 500
28	45	Pommes de terre	P. M.	69	135	Mulets	têtes 75
29	45a	Pommes de terre de semence	1.000	70	136a, 137b,c, 138a, 139a	Anes	P. M.
30	46a-47b	Epices	100	71	145	Bovins de boucherie	têtes 1.500
31	ex 46b, ex 47b	Vanille	10			Moutons : béliers reproducteurs	têtes 30
32	49	Sel	1.000	72	ex 149	autres	P. M.
33	53	Houblon	150	73	155a-156b	Boyaux	fr. s. 300.000
34	57a	Figues industrielles	800	74	ex 162	Plumes à lit, édredon (duvet)	300
35	61	Fèves de cacao	2.000	75	160	Sang animal, liquide ou desséché	P. M.
36	62	Beurre de cacao	200	76	ex 165	Eponges naturelles	fr. s. 100.000
37	64	Chocolat	fr. s. 150.000	77	ex 165	Farine d'os	600
38	ex 65/66	Tapioca	1.000	78	ex 165	Poudre d'os dégelatinisés	1.000
38 bis	71	Miel	30	79	166	Phosphates bruts	50.000
39	72, 74	Huile d'olives	1.000	80	167	Scories Thomas	70.000
				81	169	Sels de potasse (en K 20)	18.000
						Superphosphates	5.000

(* Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes
81 bis ex	172	Peaux de bovidés	100
82	172-173	Cuir et peaux bruts	P. M.
82 bis ex	173	Peaux de veaux	25
83	174-181	Cuir et peaux tannées	300
84	175/176	Pelletteries, fourrures, pelletteries découpées	15
85	185	Courroies en cuir, articles industriels en cuir	10
86	188a,b	Maroquinerie	15
87 ex	191	Parties de chaussures, notamment trépointe	3
88	193-201	Chaussures et pantoufles	20
89	202	Gants de peau	9
90 ex	203	Semences fourragères :	
		fromental	150
		avoine jaunâtre	20
		raygras Mayenne	50
		luzerne	250
		trèfle violet	200
		lotier corniculé	30
		lotier des marais	5
		esparcette	30
		trèfle incarnat	100
		trèfle d'Alexandrie	5
		fenugrec	30
91	204	Graines et fruits oléagineux, cerneaux de noix : semences oléagineuses	50
		autres	1.000
92	205	Semences potagères :	
		légumes divers	100
		betteraves fourragères (variété géante d'Eckendorf)	100
		betteraves mi-sucrières	100
		betteraves sucrières	50
93	207	Fleurs fraîches coupées (dont 15 tonnes du 1 ^{er} septembre 1950 au 31 octobre 1950 et du 1 ^{er} mai 1951 au 30 août 1951)	100
94 ex	208a, 210	Plantes d'ornements et de pépinières	50
95	211a	Paille	20.000
96	211b	Litière de tourbe	P. M.
97	212	Foin et regain	10.000
98	213	Tourteaux et farine de tourteaux, caroube	1.000
99	213	Tourteaux de cacao et farine de tourteaux de cacao	P. M.
100 ex	214	Farine de viande et de poisson	100
101 ex	214	Germes de malt, malt épuisé, résidus de la cuisson de la bière, résidus de la distillation des pommes de terre, résidus de betteraves dont on a extrait le sucre, etc., desséché	6.000
102	215	Son	1.000
103	216a	Farine pour le bétail, dénaturée	P. M.
104	216b1	Déchets de la fabrication de l'amidon de maïs	P. M.
105	216b2	Autres déchets de la minoterie pour l'alimentation du bétail	P. M.
106 ex	220	Graines de canari, vesces, fèves de lupin, graines de gesses, pois chiches, graines d'ers et autres légumes à cosse pour l'affouragement	P. M.
107 ex	220	Rosiers sauvages porte greffe	5
108 ex	220	Boutures de vigne	m. 4.000.000
108 bis		(dont trois quarts en 3309) (1). Divers, dont notamment : oignons et bulbes à fleurs, amandes, millet, alpiste, issues, féculé de pommes de terre, pâte d'arachides, paille mélassée, graines d'arbres, graines de fleurs, cacao en poudre, câpres, condiments divers, pains d'épices, aliments pour animaux.	

II. — Bois, papiers, produits des arts graphiques

109	221	Bois à brûler feuillus	25.000
110	227	Liège brut ou en plaque	1.500
111 ex	229a	Grumes hêtres, qualité sciages mètres cubes	6.000
112 ex	229a	Grumes hêtres	1.000
113 ex	229b	Grumes chênes	8.000
114 ex	229b	Grumes peupliers	3.000
115 ex	229b	Grumes frênes	2.000
116 ex	229b	Grumes charmes	1.500
116 bis ex	229b	Grumes ormes	1.000
117 ex	229b	Grumes diverses, arbres fruitiers	3.000
118 ex	229b	Grumes bois coloniaux (dont 8.000 t. Okumé)	15.000
119 ex	233, 235	Sciages chênes y compris lames de parquets brutes	4.500
120	234, 236	Sciages d'essences feuillues diverses	3.000
121	241	Placages	300
122 ex	250, 259a	Contreplaqués	100
123	259/268b	Meubles	fr. s. 400.000
124	284b/285c	Brosserie fine et pinceaux	fr. s. 80.000
125	288	Chiffons	1.000
126	299, 308	Papiers à cigarettes	275
127	301/302	Papier à impression, à écriture et à dessin	1.500
128	312, 314, 316, 326	Cartes postales, gravures, estampes, imagerie	fr. s. 50.000
129	320	Papiers peints	25

(1) Variété de bouture de vigne.

(*) Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes
130	321	Livres	liberté
131	321	Journaux et publications périodiques	illimité
132		Divers, dont notamment : tiges d'allumettes, caisses et emballages, articles divers en bois, tabletteries, bouchons de liège, liège aggloméré, poteaux télégraphiques imprégnés, futailles, papiers sensibilisés y compris papier baryté, éditions musicales, cartons divers, papiers spéciaux divers.	

III. — Textiles, caoutchouc, confections

133	343	Kapok brut	200
134	344	Déchets de coton	1.200
135	347/359	Fils de coton, aussi conditionnés pour la vente au détail	122
136	360/372, 376	Tissus de coton	185
137	373/375, 384-391, 421-422, 451-452, 486-487	Tulles, dentelles, broderies	fr. s. 2.000.000
138	378/379	Linge de table, de lit, etc.	20
139	381	Rubans de coton	3
140	393-394	Toiles cirées	35
141	395a/b	Linoléum	115
142 ex	397b, ex 398b, ex 400-404	Fils de lin	500
143	406-416	Tissus de lin	30
144	420, 450, 482/483, 485	Passenterie	10
145 ex	446a-h	Fils de rayonne et de fibranne	130
146 ex	446a-g, 1145	Crins de nylon pour la pêche et pour la brosse-rie, crins de viscose pour la broserie	21
147 ex	446e-h	Fils de nylon et autres fils synthétiques	60
158	447a	Gaze à bluter	kilos 60
149	447b-447d7, 448	Tissus de soie et de rayonne, aussi découpés (écharpes, carrés)	100
150	449a/e	Rubans de soie ou de rayonne	3
151	455	Laine lavée	200
152	456	Blousses, déchets de laine	200
153	457	Laine peignée	2.500
154	460-470	Fils de laine, aussi préparés pour la vente au détail	400
155	471-475b, 483	Tissus de laine (y compris tissus haute nouveauté, tissus d'ameublement, châles, écharpes, foulards, carrés)	200
156	479-480	Couvertures de laine	5
157	481-482	Tapis de pieds de laine	100
158	488-489, 492-493, 392, 501	Feutres	70
159 ex	502a, 503a	Alfa	750
160 ex	502a, 503a	Paille de seigle	500
161	502d, 503d	Osiers	100
162	522	Pneumatiques d'automobiles ou de vélos	800
163	527a/b	Tissus et tricots élastiques	15
164 ex	559	Eponges artificielles	fr. s. 80.000
165	530-536b	Lingerie (autre qu'en tricot), y compris corsets, ceintures, etc., layettes, cols, plastrons, manchettes, mouchoirs	10
166	537-545	Articles tricotés y compris les sous-vêtements tricotés, bas, etc.	50
167 ex	541	Bas nylon	6
168	546-554b, 557b-559	Vêtements pour hommes et garçonnets, femmes et jeunes filles, y compris cravates et gants en tissus	20
169	560/570	Chapeaux (garnis et non garnis) et autres coiffures	6
170	571a, b	Pelletteries confectionnées	15
171	572, 574	Garnitures pour vêtements et sous-vêtements féminins, colifichets, fleurs artificielles	6
172	573	Plumes de parures	fr. s. 250.000
173		Divers, dont notamment : poils de chapellerie, fils de poils angora préparés pour la vente au détail, courroies textiles, tissus imitation astrakan, mèches pour bougies, buses et ressorts pour corsets, toiles pour bâches, stores, etc., cloches pour chapeaux en feutre ou tressées, etc., filets pour cheveux, parapluies, parasols et ombrelles.	
174	585	Sables	130.000
175	586	Pierres à paver brutes	40.000
176	588	Pierres de carrière brutes	25.000
177	589, 591	Pierres de carrière, équarries	2.500
178	602, 603, 604	Meules de moulins, meules de rémouleurs, meules en aggloméré, meules à défibrer, pierres à aiguiser autres que celles en émeri et en carborundum	600
179	609	Argiles, terre glaise, terre réfractaire, farine fossile, kaolin, feldspath, etc.	40.000
180	620	Ciments spéciaux autres que ciment romain et ciment Portland	4.000

IV. — Matières minérales

N° poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes
181	625/626	Talc, cryolithe synthétique.	10.000
182	627, 898cM9	Charbons d'arcs et de piles, balais pour machines électriques. fr. s.	500.000
183	628a	Electrodes non montées pesant 40 kg. et plus par pièce	1.500
184	ex 628a	Pâte Soederberg	750
185	629a	Corindon artificiel blanc	400
		Corindon artificiel brun	1.000
185 bis	629a/b	Corindon naturel en roche	900
186	630-631	Toiles et papiers abrasifs	5
187	643a, 644, 645, 646a/b	Houille, lignite, coke, briquettes	670.000
188	643b, 1065b, 1126 et 1126a, 1127 et 1127a, 1128 et 1128a, 1131b	Produits pétroliers.	75.000
189	669-672	Carreaux de grès.	4.000
190	674a/b, 679a-681	Articles sanitaires en grès fins ou porcelaine, articles en porcelaine	450
191	683/684	Verre coulé.	1.300
192	685	Verre pour vitraux de toute nuance.	500
193	686	Verre à vitre de couleur naturelle	600
194	687-688	Verre à vitre coloré.	100
195		Diverses : verres d'optique bruts, verres de lunetterie bruts.	100
196	691a	Bouteilles	100
197	691b, 693a	Autre verrerie, gobeletterie et cristallerie.	1.000
198	702b	Verres à glace	400
199		Divers, dont notamment : briques de diatomite, mica, réfractaire corhart, réfractaire de zac, ardoise pulvérisée, cailloux pour faïence, pierre en poudre, plâtres à mouler spéciaux, marbres ouvrés, carreaux et ouvrages en ciment, ouvrages en amiante ou en fibrociment, briques isolantes, glaces, verre pour le bâtiment, verres et glaces feuilletés, verre d'éclairage, verrerie industrielle, verres de montre, pierres, perles, glaces, isolateurs en verre.	

V. — Métaux et articles en métaux

200	710a, 712-732, 742-744	Fer brut, fonte brute, acier moulé, demi-produits en fer et acier (y compris laminés, profilés, tréfilés), produits de grosse forge et de gros emboutissage, dont 15.000 tonnes de tubes en acier, 8.000 tonnes d'acier laminé et étiré et 2.000 tonnes de produits de grosse forge.	200.000
201	710b	Aciers fins et spéciaux	8.000
202	710b	Acier inoxydable	1.000
203	733-741	Matériel de chemin de fer (essieux, rails, traverses, etc.)	10.000
204	747-760	Outils (aussi pour horlogers, pour l'agriculture), à main et pour machines	200
205	803-806	Tuyaux de fonte.	2.000
206	810	Coutellerie.	50
207	811, 813	Armes et pièces détachées.	70
208	817-819	Articles semi-finis en cuivre.	1.000
209	ex 822	Traits, faux traits et lames	20
210	849, 850	Articles semi-finis en zinc.	600
211	ex 864/867	Bronze au glucinium	10
212	873a-874c, 1146, 1146a	Orfèvrerie et bijouterie (or, argent en doublé ou autre) fr. s.	2.000.000
212		Divers, dont notamment : ouvrages en métaux communs, treillis, toiles métalliques, chaînes, fers à cheval, articles de décolletage, quincaillerie, baignoires, articles galvanisés et étamés, articles de ménage en aluminium, mobilier métallique, luminaires, articles de chauffage, chauffe-bains, chauffe-eau, nipples, installations de chauffage central, métal déployé, bouclerie, rondelles découpées, carbure dur.	

VI. — Machines, véhicules, instruments et appareils. — Films

213	881a-882d	Chaudières à vapeur	500
214	884-889b	Machines et engins mécaniques pour l'industrie textile.	250
215	890a,b, M1, M9	Machines pour l'imprimerie	60
216	891, 893a,b, M5	Machines et engins pour l'agriculture, moteurs, motoculteurs	200
217	Mdy	Machines électriques.	100
218	ex M1	Machines pour façonner le papier et le carton.	120
219	ex M3	Pompes et appareils de ventilation.	120
220	ex M5	Moteurs à essence, moteurs à combustion interne.	300
221	ex M5, 914g	Tracteurs agricoles	90
222	M6	Machines-outils.	500
223	M7	Machines pour l'industrie de l'alimentation, machines pour la sucrerie, brasserie, distillerie ; compresseurs.	185

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes
224	902a	Films cinématographiques impressionnés.	liberté
225	913a,b	Vélocycle, motocycle, sidecars : jusqu'à 125 cmc. de cylindrée pièces	480
		de 126 à 250 cmc. de cylindrée »	480
		de 251 à 500 cmc. de cylindrée »	240
226	ex 914a,d	Voitures automobiles »	7.200
227	914a/d	Châssis d'automobiles. »	1.500
228	ex 914a/c	Camionnettes de moins de 1,5 t. »	1.200
229	ex 914c/d	Camions de 1,5 à 3 tonnes »	70
230	ex 914d	Camions de plus de 3 tonnes à 5 tonnes »	40
231	ex 914d et diverses	Pièces détachées et équipements d'automobiles	600
232	915	Cycles. pièces	800
233	917, ex 913 et diverses	Cadres, pièces détachées de cycles et motocycles	50
234	927-929	Grosse horlogerie.	25
235	938	Instruments et appareils de chirurgie et de médecine aussi électriques.	17
236	939	Instruments et appareils orthopédiques, y compris matériel de prothèse dentaire.	5
237	943	Appareils photographiques, accessoires et objectifs.	13
238	946	Microscopes, stéréoscopes, lunettes d'approche	6
239	947	Appareils de physique, instruments scientifiques	5
240	948a2, ex M9	Machines de bureau, y compris machines comptables et à statistiques, duplicateurs, machines à adresses ainsi que pièces détachées et accessoires.	20
241	950-951	Accumulateurs, éléments et piles électriques	85
242	952	Isolateurs montés.	100
243	953	Compteurs électriques.	35
244	954, 954a	Appareils télégraphiques, téléphoniques et radiophoniques, y compris tubes pour T. S. F.	20
245	ex 954a	Appareils de télévision y compris pièces détachées	10
246	ex 955	Appareils cinématographiques, accessoires et objectifs.	7
247	ex 955	Disques de phonographes fr. s.	200.000
248	ex 955	Disques à enregistrement direct fr. s.	150.000
249	956b/f	Appareils électriques, appareils de distribution	60
250	957a/b	Pianos fr. s.	300.000
251	ex 957a/b	Accessoires de pianos, mécaniques et claviers fr. s.	900.000
252	958/963	Instruments de musique, parties finies d'instruments de musique, cordes fr. s.	400.000
253		Divers : machines et véhicules dont fours industriels, appareils de levage et de manutention, matériel de travaux publics, appareils de broyage, de concassage, machines de fonderie, matériel de sidérurgie, matériel pour l'industrie chimique, machines de tannerie, machines pour l'industrie des matières plastiques, machines pour l'industrie de la chaussure, machines pour le caoutchouc et le cuir, machines de conditionnement, machines de minoterie.	
254		Divers : instruments et appareils dont matériel d'éclairage, appareils de pesage, matériel pour la protection contre l'incendie, compas, instruments de dessin, règles à calcul, compteurs à eau et compteurs à essence, boîtes de montres.	

VII. — Droguerie, substances et produits chimiques, couleur

255	966	Graines de caroube	300
256	ex 966, 967	Racines de manioc, à l'exclusion des racines fourragères.	1.000
257	966/968	Matières végétales pour usages pharmaceutiques, notamment graines de lin, plantes médicinales.	50
258	969, 1052	Huiles essentielles.	40
259	974b	Produits chimiques à usage pharmaceutique non dosés fr. s.	750.000
260	978	Eaux minérales bout.	4.000.000
261	981	Médicaments composés en emballages originaux y compris désinfectants fr. s.	2.200.000
262	982, 983, ex 1142	Parfums artificiels, parfumerie, savonnettes fr. s.	3.000.000
263	988	Gommes de tout genre (gomme arabique, gomme adragante, etc.)	220
264	989/990	Résines végétales (colophane, copal, sandaracque).	500
265	993	Soufre raffiné.	500
266	998	Tartre.	50
267	1000	Potasse caustique.	400
268	ex 1003b	Alumine calcinée	46.000
269	1009	Brome et sel de brome	250
270	1021	Sulfate de baryte, pyrolignite de chaux, nitrate de baryte, etc., carbonate de baryte.	800

(*) Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes	N° de poste	N° tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents* tonnes
271	1023b	Phosphates de soude, pyro-, méta, poly-phosphates de soude	600	291	1098	Matières colorantes dérivées du goudron de houille	80
272	1025	Sulfure de sodium concentré, sulfate de soude, bichromate de soude	950	292		Divers, dont phosphores et dérivés, charbons actifs, silicium métal, acide chlorhydrique, chlorhydrate sulfurique, chlorure de phosphore, sulfure de carbone, anhydrique sulfureux liquide, acide sulfurique, acide phosphorique 55° Baumé, acide borique en paillettes, dioxyde de titane, oxyde d'étain, chlorure de baryum, chlorure d'aluminium, chlorure de magnésium, métabisulfite de soude, métabisulfite de potasse, sulfate de magnésie, alun, phosphate de calcium, perborate de soude, permanganate de potasse, tétrachlorure d'étain, acide oxalique, acide tartrique, crème de tartre, dérivés résiniques, dérivés terpéniques, agglomérants de fonderie, explosifs à usage civil, artifices pour divertissements, films vierges, alumine spéciale de polissage, produits de nettoyage et d'entretien, produits œnologiques, glycérine brute, produits pour lessives, huile d'horlogerie.	
273	1027	Hyposulfite de soude, fluosilicate de soude, fluosilicate de magnésie	125				
274	1028	Sels de soude tels que fluorures, sulfure, hydro-sulfite, etc.	170				
275	1038	Acides liquides tels que fluorhydrique, perchlorique.	63				
276	1039	Soude calcinée, carbonate de soude.	1.000				
277	1041	Hydrate d'alumine, fluorure de baryum, sulfate d'alumine	2.000				
278	1045	Verre soluble (silicate de soude)	125				
279	1048b	Matières auxiliaires préparées inorganiques telles que bifluorure d'ammonium, fluorure d'aluminium, émail fritté (non fondu), soudures alumino-thermique, soudures et anti-frictions, sels de strontium.	325				
		Acide formique.	400				
280	1051b	Tannins de noix de galle et acide gallique.	100				
281	1054	Extraits tannants végétaux	300				
282	1055a/b	Résines artificielles et semi-produits en matières plastiques y compris plexiglas, plaques, feuilles, bandes, baguettes dett. profil.	350				
283	1057a/b, 634/35b	Combinaisons organiques du brome, du chlore et de l'iode; tétrachlorure de carbone, trichloréthylène, alphanonochloronaphtalène, tétrachloronaphtalène, hexachlorocyclohexane, diphenyle chloré	300	293	ex 1144a	Houppettes à poudre	fr. s. 300.000
284	1059	Dérivés du goudron de houille et matières auxiliaires pour la fabrication des couleurs d'aniline, monochlorobenzène, orthodichlorobenzène, paradichlorobenzène	600	294	1145	Articles de quincaillerie et de mercerie tels que montures de lunettes, lunettes solaires, articles de pêche, articles de sport, boutons, pipes, briquets et autres articles de fumeurs, peignes en cornes ou matières plastiques, chalumeaux, cure-dents.	fr. s. 1.000.000
285	1065a	Produits intermédiaires d'aniline et combinaisons d'aniline pour la fabrication des colorants	fr. s. 1.500.000	295	ex 1155b	Crayons.	fr. s. 100.000
286	1066a/b	Divers : produits auxiliaires pour textiles et cuirs, y compris tannants synthétiques	fr. s. 1.500.000	296	ex 1155b, 1159b	Porte-mines et stylos.	fr. s. 120.000
287		Caséine	100	297	1159b	Articles de bureau, boîtes de peinture et boîtes à peinture.	fr. s. 45.000
288	1072a	Gélatine et colle animale	125	298	1160a/b	Jeux et jouets.	fr. s. 1.250.000
289	1075/1077	Terres colorantes brutes ou travaillées telles que craie, ocre, sulfate de baryte, etc.	13.000	299	TI-9	Tabac brut.	630
290	1089/1090			300		Divers : lichen carraghéen, raphia, piassava, chardons cardères, vannerie, sparterie, syndérme (cuir synthétique), cuirs à harnachements, vêtements de cuir, articles en caoutchouc, isolants.	

(*) Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune autre mention expriment des tonnes.

LISTE B1

Exportation de produits suisses vers la France métropolitaine

N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.	N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
I. — Agriculture et alimentation				22	ex 461	Carbure de calcium.	200
1	ex 1A	Poulains 2 ans 1/2 et chevaux de trait	300	23	ex 461	Carborundum pour la fabrication de produits réfractaires.	850
2	23	Poissons d'eau douce	300	24	ex 461	Carborundum pour la fabrication d'articles abrasifs	850
3	ex 30	Laits médicaux en poudre.	10.000	25	ex 482A	Alcool butylique, alcool isobutylique, dissolvants et plastifiants divers	1.000
4	ex 32	Fromages à pâte dure, y compris crème de gruyère en boîtes et fromages de Sbrinz	15.400	26	ex 482B, ex 487, 493B, 509 E, ex 526, 530, 533, 534, 544, 545, ex 549, 557, 561, 629B	Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire, y compris spécialités en emballages originaux, sulfamides, hormones, alcaloïdes	7.200
5	ex 32	Fromage vert de Glaris.	20	27	ex 508B	Acide acétique, ses sels et ses esters	500
6	ex 56	Œufs de truite arc-en-ciel.	60	28	ex 524	Mono et diéthylamines, mono et diméthylamines	10
7	67, 69	Légumes frais	P. M.	29	573	Engrais chimiques azotés	1.700
8	67E	Pommes de terre.	P. M.	30	591, 592	Colorants.	25.550
9	ex 69	Haricots de semences.	400	31		Divers : produits intermédiaires pour la fabrication des matières colorantes	3.000
10	ex 76A	Pommes à cidre	P. M.	32	593, 594, ex 596, 601	Laques, vernis couleurs, peintures, pigments.	500
11	ex 76A	Pommes et poires de table	3.500	33	604, ex 596	Encres et couleurs d'imprimerie, encres d'impression sur métaux, vernis spéciaux pour tubes souples.	700
12	129B	Pectine séchée	500	34	605, 606	Encres à écrire, à dessiner, à duplicateur ou à tampons.	10
13	181, 182	Chocolat.	600	35		Divers : huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs, des couleurs d'imprimerie, liants pour fonderie.	150
14	194, 195, ex 80B, ex 230	Concentré de pommes, de poires, marc de pommes séché, jus de fruits, cidre doux, cidre fermenté, poudre de pommes, purée de pommes, conserves et confitures de fruits.	500	36	610	Crayons composés	1.000
15	212	Bière	500	37	642, 646C	Gélatines, colles animales autres en emballage de plus de 1 kilo.	250
16	214	Vins blancs	300	38	666	Pellicules perforées, sensibilisées, non impressionnées pour usages polychromes.	300
17	220A,D	Eaux-de-vie de cerise, de marc ou de prune.	100	39	667	Papiers photographiques sensibilisés.	100
18	236	Cigares, cigarettes, tabac, etc.	P. M.	40	670, 671	Films impressionnés.	liberté
19		Divers, dont notamment : lactose, moutarde, plants de fleurs, jeunes arbustes fruitiers, poudre de cacao	600	41	683, 684	Préparations désinfectantes, insecticides, anti-cryptogamiques et préparations pour l'agriculture	600
II. — Produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc							
20	287, ex 288	Chaux hydraulique, ciment Portland	100				
21	446B, 451C,D, 476A-C, 483A, 493B, 509C, 516A, 523, 526, 529A, ex 532, ex 533, ex 549, 550, 551, 628C, 629A-C, 686	Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et du papier.	4.000				

N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
42	698, 699A, 701, 702	Résines synthétiques, thermoduroissables (poudre à mouler phénoplaste, colles et autres liants synthétiques, résines pour vernis) . . .	1.700
43	700	Résines synthétiques thermoplastes (chlorure de polyvinyle, résines acryliques)	400
44	1260B, 1279C, 1288B, 1318, 1325, 1326, 1338, 1354, 1372	Soudures	450
45		Divers, dont notamment : chlorophylle, produits pour l'industrie du bâtiment, laques et farts de skis, saccharine, articles en corne artificielle, capsules et bagues en cellulose, poix de brasseurs, masse d'épuration de gaz, produits pour laboratoires et recherches scientifiques, acide chromique, caséine . . .	250

III. — Cuirs, textiles, chaussures

46	741F	Peaux de reptiles tannées et teintées	300
47	743, 744 ex 1150B, 1150C	Bouts durs pour chaussures, matières pour contreforts, semelles en résine synthétique, talons de cuir synthétique, matières pour talons	300
48	756	Articles industriels en cuir	350
49	819, 820C, 1159D	Tresses et bandes tressées de 5 cm. et plus, laizes et bandes tissées, cloches pour chapeaux obtenues par l'assemblage de bandes tressées, tissées ou autres en lames de rayonne, crin artificiel, etc.	500
50	881	Déchets de coton	300
51	887	Ruban continu de fibranne (Spinnband) . . .	500
52	ex 921, ex 922, ex 923	Fils de lin simples, retors ou tressés pour l'industrie du cuir et de la chaussure	150
53	929	Fils de rayonne	2.500
54	951, 952, 961, 984-989, 1055A,D,F	Tissus de coton mélangés, tissus de soie imprimés, tissus de rayonne, de fibranne ou d'autres fibres artificielles, pures ou mélangées, unis, façonnés, écrus, teints ou imprimés, rubans de biais	2.600
55	ex 990A	Toiles à fromage	50
56	1013, 1014	Rubans de fibranne, de rayonne ou d'autres fibres artificielles	100
57	1032B,C	Tapis à points noués ou enroulés, en jute et fibres assimilées et autres matières textiles	10
58	1046	Ouates et articles en ouate	50
59	1054, 1139, 1140	Tissus, rubans, passementerie et bonneterie élastiques	250
60	1055C	Tissus de coton pur imprimés (tissus fins : organdi, imago)	4.000
61	1056, 1058, 1062, 1064, 743B	Tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'apprêts spéciaux, de résines synthétiques, d'enduits à base d'huile siccativante, cuir synthétique	250
62	1074-1077, 1091-1097, 1102, 1103, 1124-1126, 1130, 1131, 1133-1136	Confections et tricotages confectionnés . . .	1.000
63	1105	Bas de fils synthétiques tricotés en Suisse . .	750
64	1143B-1146	Chaussures	2.000
65	1191B,D	Ouvrages en tissus ou papiers micacés, autres ouvrages en mica	20
66		Divers, dont notamment : kapok cardé, nattes d'isolation, sacs à main en raphia ou en paille, cuir-vachette pour auto, mètres de tailleurs, cloches en feutre de chapellerie, tissus feutrés pour papeterie	500

IV. — Bois et ouvrages en bois, papiers, carton, divers

67	ex 691, ex 707	Pellicules transparentes, éponges en viscosse .	150
68	ex 767A	Sciages de résineux	500
69	ex 772	Poteaux imprégnés	50
70	781	Panneaux, planches, plaques et similaires en bois ou végétaux divers défibrés agglomérés .	150
71	804B	Meubles autres que sièges en bois, non garnis, ni gainés, montés ou non et leurs parties . .	50
72	ex 817, ex 818	Parquets en liège	50
73	833F, 846D	Carton isolant, transformerboard et similaires.	1.100
74	1228-1250	Verrerie	80
75	1868E	Articles de dessin : règles, équerres, tés, etc. .	75
76	ex 1909E	Pierres industrielles pour la construction d'appareils électriques	475
77	1960-1964	Brosses et pinceaux	100
78	1969-1988	Jeux et jouets	100
79	1989	Skis	100
80	2004-2007	Boutons de vêtements de toutes matières et parties de boutons	100
81	2009, 608	Articles de bureau, tels que becs de plumes, rubans de machines à écrire	75
82	2010	Porte-plumes, stylographes, porte-mines . . .	100
83	2015	Peignes	10

N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
84		Divers, dont notamment : cartes à jouer, emballages en cellulose pressée, parquets, sacs en papier, cadres et listes pour cadres, papiers peints	500
85		Divers, dont notamment : porcelaine pour isolateurs, carrelages, craie à marquer, lampes électriques de petite dimension, articles de sport, extrait de tabac, balais de sorgho, huile pour horlogerie	200

V. — Métaux et ouvrages en métaux

86	ex 461, ex 1279F, ex 1279G	Plaquettes en carbure de tungstène	300
87	ex 1278, ex 1689, ex 1690	Pièces en fonte brutes	600
88	ex 1279	Alliages alumino-siliceux	50
89	1297-1302	Fers et aciers laminés ou étirés à froid . . .	1.750
90	1311-1346	Produits mi-ouvrés en cuivre, nickel, laiton et leurs alliages (planches, barres, profilés, tringles, fils, rubans, poudre) dont 500 pour articles en nickel	2.500
91	1348-1350, 1352, 1354-1356, 1358	Aluminium et alliages d'aluminium semi-ouvrés (profilés, feuilles minces, etc.)	2.500
92	1351, 1357	Poudre impalpable d'aluminium et d'alliages d'aluminium	150
93	ex 1388	Fils de tungstène	140
94	ex 1401	Raccords	2.500
95	1405-1407	Fûts, touques, tonnelets, bidons et boîtes d'emballage en tôle, étuis rigides filés, boîtes à membrane ou à piston	375
96	1423, 1424, ex 1469, ex 1689-1692, ex 1694-1699, ex 1672, ex 1711, 1924G, et autres	Visserie et articles de décolletage, aiguilles de phonographe	2.000
97	1431-1434	Articles de tirefonnerie, de boulonnerie, de visserie	1.000
98	1435, 1436B-1437	Outils agricoles, horticoles, de métiers et domestiques	425
99	1438, 1439	Outillages mécaniques à main, de métiers ou domestiques	100
100	1440B, ex 1450, 1441	Couteaux de cuisine et de professionnels, fusils de table, couteaux fermants	100
101	ex 1454, ex 1515A,C	Evier en acier inoxydable	150
102	ex 1473	Serrures pour valises, sacs et serviettes . . .	300
103	1504A	Mécanismes pour reliures à feuillets mobiles .	100
104	1517A, 1456	Ouvrages en aluminium, ustensiles de ménage en aluminium	200
105	1670E	Caractères de machines à écrire	P. M.
106	1673, 1674	Robinetterie	300
107	2008	Fermetures à glissière	100
108		Divers, dont notamment : tuyaux, emballages métalliques, ébauches brutes de fraises en acier moulé, grenailles d'acier, ressorts industriels, lames de rasoirs, clouterie de tout genre, lampes à gaz de pétrole, pièces en métal pour mobilier, armatures d'éclairage, projecteurs et leurs optiques, accessoires de fermeture pour surbouchage	500

VI. — Machines, appareils, instruments, véhicules

a) Machines et appareils			
109	1485C	Appareils de cuisson et de chauffage à gaz . . .	325
110	1519, 1520, 1524	Chaudières et machines à vapeur	3.000
111	1525, ex 1539, 1566	Matériel mécanique et thermique pour l'équipement de centrales hydrauliques et thermiques (turbines à vapeur ou à gaz, transporteurs, plans inclinés, dégrilleurs)	3.000
112	ex 1529	Moteurs Diesel, moteurs à combustion interne	5.500
113	ex 1537	Turbo-soufflantes pour moteurs Diesel	P. M.
114	1537, 1538	Compresseurs et pompes à vide	6.000
115	1539I	Segments de piston	400
116	1539M	Matériel d'injection pour automobiles et autorails	1.200
117	1550, 1552	Installations frigorifiques industrielles . . .	1.200
118	1555A,C,D	Monte-charges, ascenseurs, descendeurs, skips	500
119	1556-1559, 1561, 1565	Treuil, ponts-roulants, grues, portiques, crics, vérins, téléphériques, cabines	400
120	1564	Transporteurs mécaniques à action continue .	500
121	1575, 1581	Machines de briqueterie et tuilerie, y compris découpeurs automatiques de briques et tuiles	600
122	1584, 1547C	Machines de fonderie, fours électriques . . .	1.100
123	1587	Motoculteurs	400
124	ex 1588-1591, ex 1595	Charrues et cultivateurs, faucheuses, javeluses, appareils de fenaison, appareils à andains, appareils auxiliaires à moissonner, vire-andains, avant-trains porte-gerbes et pièces détachées et autres appareils et machines pour l'agriculture et la viticulture	1.300
125	1600-1603, 1606	Machines et appareils pour les industries alimentaires	700
126		Divers : machines et appareils non repris par les libérations de contingents des catégories suivantes :	500

N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
		matériel pour la minoterie, machines pour la fabrication et la mise en œuvre de produits alimentaires, machines de conditionnement pour l'emballage et l'empaquetage y compris machines à comprimer les poudres et à pastiller, matériel pour traitement des vins, matériel de cave.	
127	1607, ex 1572	Installations pour industries chimiques (essoreuses, etc.)	1.000
128	1609	Machines et appareils pour la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication de produits pharmaceutiques	50
129	ex 1615B,C	Machines imprimeuses pour boîtes, carton, découpeuses-imprimeuses pour cartonnages	1.500
130	1615A, ex B, ex C,D, 1616, 1617	Autres machines d'imprimerie, d'édition, de cartonnage, de papeterie et de reliure et accessoires, y compris chauffages électriques de machines à composer	2.000
131	1620B,C, 1621, 1623B,C	Machines textiles : métiers à filer, machines et appareils pour opérations complémentaires de filature et pour préparation de tissage, métiers circulaires de bonneterie	8.000
132	ex 1620D	Parties et accessoires de métiers à filer (filières, broches, ailettes, anneaux, curseurs, etc.)	200
133	1622B	Métiers à tisser automatiques	2.500
134	ex 1623A	Métiers à bonneterie et machines à tricoter rectilignes du type « Cotton » fonctionnant avec des aiguilles à bec	50
135	1625	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelles, etc. Aiguilles pour métiers de bonneterie	500
136	ex 1626C	Machines et appareils pour le finissage et l'apprêt, le blanchissage, la teinturerie, le dégraissage et le nettoyage à sec de matières textiles	250
137	1628, 1629	Machines à coudre à usage domestique	5.000
138	1630A, 1631D	Machines et appareils de tannerie et pour l'industrie des cuirs et des peaux	675
139	ex 1632, ex 1633	Machines-outils, dont 10 % pour machines-outils pour le travail du bois	15.000
140	1641A-N,Q,R, 1642, 1643, 1645	Machines à tailler les engrenages	500
141	1641P	Machines-outils électriques portatives	175
142	1647	Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives	10
143	1648	Outils et accessoires de machines-outils	3.000
144	1649-1656, 1646	Machines à écrire y compris au maximum 5 % de pièces détachées	2.500
145	1662A	Machines à additionner et à soustraire, règles à calcul	1.000
146	1663A, ex 1868B	Autres machines et appareils de bureau	20
147	1669	Machines et appareils pour bobinages électriques	600
148	ex 1672	Organes de transmission dont notamment : réducteurs et multiplicateurs de vitesse, variateurs et boîtes de vitesse pour machines	1.500
149	1678-1686, 1688		
b) Constructions électriques			
150	ex 1700, 1701	Générateurs, alternateurs, convertisseurs	11.000
151	ex 1700, ex 1701	Moteurs électriques	2.000
152	1702-1705, ex 1709, ex 1710	Transformateurs, disjoncteurs, électrolyseurs, mutateurs, cyclotrons	4.000
153	ex 1709, ex 1710, 1711-1718, 1720A-C, ex 1732, ex 1734, 1844	Appareillages électriques, appareils de régulation et de coupure de courant, interrupteurs, résistances, appareils de branchement et de connexion, thermostats, fusibles, instruments de mesure électriques, tableaux de commande, lampes à lumière mixte dont 1400 pour relais et 140 pour parafoudre	3.150
154	1719	Condensateurs	1.500
155	1724-1726	Fils et câbles isolés, y compris fils émaillés	500
156	1736-1738, 1741	Matériel de téléphonie et de télégraphie	250
157	1742-1753	Appareils radioélectriques, émetteurs, récepteurs, amplificateurs y compris pièces détachées, dont jusqu'à 500 pour les appareils récepteurs	1.500
158	1754-1756	Matériel médico-chirurgical électrique et radiologique	100
159	1758-1760, ex 1761b, 1762	Appareils électriques de cuisson et de chauffage, éléments chauffants, dont 100 pour coussins électriques	500
160	1763A	Rasoirs électriques	100
161	1765, 1766, 1767B,C, ex 1768, 1769	Équipement électrique et appareils d'allumage, d'éclairage et de démarrage pour automobiles et autorails	2.500
162	1767A, 1802B, 1804, ex 1808	Accessoires et pièces détachées d'automobiles et de motocycles (bougies, pompes de graissage, glaces antigivre, etc.)	200
163	ex 1768A, ex 1808	Eclairages et parties de bicyclettes	250
164	1924A,C-F,H,I, 1739, 1740	Appareils électro-acoustiques tels que phonographes, microphones, appareils pour faciliter l'audition, moteurs et pick-up pour phonographes	150

N° de poste	N° tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
c) Matériel de transport			
165	1781	Locomotives	2.500
166	ex 1798B	Tracteurs agricoles, matériel de débardage	500
d) Instruments et appareils			
167	1837	Compteurs spéciaux, compteurs de tours	475
168	1838	Indicateurs de vitesse tachymètres	200
169	1839, 1840	Densimètres, butyromètres, manomètres	200
170	1841, 1842, 1843A,F, ex 1866	Baromètres, thermomètres, pyromètres, indicateurs de niveau, hygromètres	200
171	1843C,E, ex 1844C	Détendeurs automatiques, détendeurs thermostatiques, thermostats pour le froid	300
172	1845, 1846, 1899, 1900	Dispositifs spéciaux pour compteurs électriques, horloges de commande et de contrôle, interrupteurs horaires, constateurs de vols de pigeons et pièces détachées	1.450
173	1849, 1850	Instruments de mesure portatifs à lecture directe (comparateurs, micromètres, pieds à coulisse, palmers, etc.)	1.250
174	1851, 1854, ex 1860A, 1861, 1863, 1865, 1867, 1868A,D, 1869A,B,D	Instruments scientifiques, instruments de mesurage et de calibrage, boussoles, compas, instruments optiques de contrôle des fabrications mécaniques, appareils et instruments pour recherches et analyses physiques et chimiques, instruments de traçage (compas, tirelignes, etc.), instruments et appareils de démonstration dont 200 pour microscopes	2.000
175		Divers : instruments et appareils de mesurage et de contrôle pour avions et laboratoires des services techniques de l'aéronautique	750
176	1858, 1859	Instruments de géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivellement, appareils de photogrammétrie	1.200
177	1874, 1875B, 1185	Appareils photographiques et accessoires	100
178	1875A	Parties et pièces détachées n. d. n. c. a. d'appareils photographiques	60
179	1886-1894, 1895B,C	Matériel médico-chirurgical autre qu'électrique	400
180	1895A	Prothèses dentaires : dents artificielles et dentiers	100
181	A	Divers : machines et véhicules dont notamment machines pour la fabrication de briquettes, motocycles, moteurs à essence, installations pour le dégraissage des métaux, installations et filtres électriques pour l'épuration des gaz, machines pour l'industrie céramique, installations de séchage à rayons infrarouges, machines pour la fabrication de boîtes métalliques, machines à fabriquer les ressorts, installations pour usines à ciment	4.000
181	B	Divers : instruments et appareils dont notamment brûleurs à mazout et à gaz, machines de comptabilité, machines de ménage, télétypes, appareillages de protection contre le feu, appareils de graissage, pompes de filatures, fers à repasser	1.500
182	ex 1475, ex 1539, ex 1553, ex 1555D, ex 1556D, ex 1588C, ex 1592D, ex 1596B, ex 1596C, ex 1615D, ex 1617A, ex 1619D, ex 1620D, ex 1621C, ex 1626, ex 1627A, ex 1628A, ex 1631D, ex 1633A, ex 1638C, ex 1646A-C, ex 1647C, ex 1648C, ex 1661, ex 1670, ex 1693, ex 1698, ex 1735, ex 1753, ex 1756, ex 1757E, ex 1762, ex 1763B, ex 1765, ex 1767, ex 1804C, ex 1804D, ex 1804G-I, ex 1808, ex 1846B, ex 1847, ex 1857C, ex 1864A,B, ex 1887F	Pièces de rechange pour machines, appareils, instruments et véhicules de ces positions (importation sur certificat d'importation).	
183		Autres pièces de rechange	4.000
VII. — Horlogerie			
184	1906	Boîtes	220
185	1909	Fournitures de rhabillage	714
186	1908	Ebauches et fournitures de fabrication	7 569
187	1896, 1904	Montres et mouvements terminés	9 251
188	1899, 1902	Grosse horlogerie	

LISTE B2

**Contingents d'importation de marchandises suisses
en Afrique du Nord
et dans les départements d'outre-mer**

Produits	Algérie	Maroc	Tunisie	D.O.M.
	En 1.000 francs suisses			
Lait condensé	100	75	50	—
Laits médicaux	250	100	50	—
Fromage à pâte dure y compris crème de gruyère en boîtes	200	250	50	50
Pommes et poires de table	150	100	—	—
Produits agricoles divers	—	100	80	—
Cigares	75	50	40	—
Abrasifs appliqués	—	50	—	—
Colorants	150	1.000	50	—
Produits synthétiques pour parfums	—	150	100	—
Fils de rayonne	200	200	200	—
Tissus de tout genre	700	300	200	200
Broderies	—	1.300	100	—
Confection et tricotages	—	100	100	50
Chaussures	—	300	100	—
Crayons et porte-mines	10	40	—	—
Raccords	200	150	50	—

Matériel mécanique et électrique :

1. Equipement (dont chaudières et machines à vapeur, moteurs Diesel, compresseurs et pompes à vide, engins de levage, machines pour l'agriculture, machines pour briqueteries, matériel de minoterie, machines pour produits alimentaires, machines d'imprimerie, machines textiles, machines à coudre industrielles, machines-outils, gros matériel électrique, moteurs électriques, autres appareils électriques, tracteurs agricoles, machines pour l'essai des matériaux, machines diverses)	3.000	5.000	2.000	250
2. Autres matériels :				
Machines à coudre domestiques	200	200	100	—
Machines à écrire	150	150	75	100
Machines à calculer	150	150	75	50
Appareils électriques (matériel médico-chirurgical, appareils électro-domestiques, appareils électriques pour cuisson et chauffage, etc.)	50	150	20	—
Instruments scientifiques de mesure et divers	500	300	100	—
Appareils photo et cinéma	30	—	20	—
Fourniture de rhabillage	30	40	15	10
Montres et mouvements finis (y compris pièces de rechange et grosse horlogerie)	400	240	150	150
Divers général	3.500	3.100	500	500
Total par territoire	10.045	13.595	4.225	1.360
Total des 4 territoires	29.225			

LISTE B3

**Contingents d'importation de marchandises suisses
dans les territoires d'outre-mer autres
qu'A.F.N. et D.O.M.**

1) Approvisionnement :

	Madagascar	A.E.F.	Cameroon	A.O.F.	Indochine
	En 1.000 francs suisses				
Fromage	50	20	10	20	—
Laits condensés, en poudre, etc.	250	250	75	200	250
Produits indust. chimiques dont colorants	40	20	10	—	200
Tissus, mouchoirs et confections	600	500	400	2.000	300
Machines et appareils mécaniques, y compris appareils et instruments de géodésie	400	650 (1)	100	400 (1)	500
Appareils électriques dont appareils radio	300	150	10	20	100
Montres et mouvements finis; fournitures de rhabillage	210	160	100	300	300
Chaussures	100	100	—	100	—
Divers général dont pièces de rechange, articles en aluminium	700	370	205	1.300	2.600 (2)
Total	2.650	2.220	910	4.340	4.250

- (1) Dont 240 pour machines à écrire.
- (2) Sur ce poste est à imputer le matériel d'équipement :

Mécanique	573
Et électrique	670

Total 1.243

	Togo	Océanie	St-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Inde française
Colorants	—	—	—	—	30
Tissus, mouchoirs et confections	100	70	20	50	30
Montres et mouvements finis, fournitures, rhabillage	30	20	5	10	10
Divers général	330	180	105	60	65
Total	460	270	130	120	135

2) Equipement :

Matériel d'équipement pour territoires d'outre-mer autres qu'Indochine (contingents administrés directement par le Ministère de la France d'outre-mer) :

Matériel mécanique	1.000
Matériel électrique	600
Total	1.600

II. — LE PROTOCOLE FINANCIER

La durée de l'accord financier franco-suisse du 16 novembre 1945 et des arrangements annexes (1-8-46, 29-7-47, 20-3-48, 23-7-48, 20-11-48, 8 et 28-3-49, 28-5-49, 1-12-49) est prolongée jusqu'au 31 août 1951, à l'exception de certaines dispositions abrogées.

A partir du 1^{er} septembre 1950, le contingent contractuel annuel fixé dans le protocole financier du 28 mai 1949 pour le tourisme français en Suisse est supprimé. Les attributions individuelles de francs suisses sont fixées à la contre-valeur de 50.000 francs français.

Dans les cas dûment justifiés, cette attribution pourra être supérieure à 50.000 francs.

Les sommes destinées à couvrir les dépenses d'élèves français fréquentant des instituts, écoles privées en Suisse, ainsi que des universités et écoles professionnelles, ne sont plus contingentées jusqu'à nouvel ordre.

Les ressortissants suisses rapatriés de France peuvent obtenir le transfert de leurs économies à concurrence d'un montant maximum d'un million de francs français en deux transferts de 500.000 francs espacés d'une année. En ce qui concerne les rapatriés des territoires d'outre-mer, le montant à rapatrier pourra être élevé à 1.800.000 francs répartis en deux tranches de 900.000 fr.